



République Française

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

LE 23 MARS 2021

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le mercredi 17 mars 2021, s'est réuni au gymnase des Ebeaux - 230, avenue des Ebeaux - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de M. Xavier BRAND, Président

Etaient présents ou représentés :

Commune d'Allonzier la Caille

M. Jean-Pierre CAUQUOZ, Mme Claire MEGARD, Mme Catherine SGRAZZUTTI, Mme Cécilia HORCKMANS

Commune d'Andilly

M. Vincent HUMBERT

Commune de Cercier

M. Patrice PRIMAULT

Commune de Cernex

M. Vincent TISSOT *procuration*, Mme Virginie JACOTTET *procuration*

Commune de Copponex

M. Julian MARTINEZ, Mme Geneviève NIER

Commune de Cruseilles

Mme Sylvie MERMILLOD, M. Cédric DECHOSAL, Mme Valérie PERAY *procuration*, M. Claude ANTONIELLO, Mme Sonia EICHLER, M. Daniel BOUCHET, Mme Chrystel BUFFARD, M. Jean PALLUD, M. Jérôme JONFAL

Commune de Cuvat

Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON

Commune du Sappey

M. Pierre GAL

Commune de Menthonnex en Bornes

M. Guy DEMOLIS, Mme Nathalie HENRY

Commune de Saint-Blaise

Mme Christine MEGEVAND

Commune de Villy le Bouveret

M. Jean-Marc BOUCHET

Commune de Villy le Pelloux

Mme Charlotte BOETTNER *procuration*

Commune de Vovray en Bornes

M. Xavier BRAND

Quorum : nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 28 Absents : 0

Secrétaire de séance : Mme Sonia EICHLER

Date d'affichage : 25 MARS 2021

OBJET : CONDITIONS DE DEPOT DES LISTES DE CANDIDATS A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES SPECIFIQUE A L'OPERATION DE REHABILITATION ET D'AGRANDISSEMENT DU GROUPE SCOLAIRE ET DE CREATION D'UNE CANTINE-GARDERIE A ANDILLY

Envoyé en préfecture le 25/03/2021

Reçu en préfecture le 25/03/2021

Affiché le 25 MARS 2021

2021-32 COMMANDE PUBLIQUE/ CONDITIONS DE DEPOT DES LISTES DE CANDIDATS A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES SPECIFIQUE A L'OPERATION DE REHABILITATION ET D'AGRANDISSEMENT DU GROUPE SCOLAIRE ET DE CREATION D'UNE CANTINE-GARDERIE A ANDILLY ID : 074-247400112-20210323-D_2021_32-DE

CONDITIONS DE DEPOT DES LISTES DE CANDIDATS A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES SPECIFIQUE A L'OPERATION DE REHABILITATION ET D'AGRANDISSEMENT DU GROUPE SCOLAIRE ET DE CREATION D'UNE CANTINE-GARDERIE A ANDILLY

Monsieur le Président expose que le Conseil communautaire peut mettre en place une Commission d'appel d'offres *ad hoc* (CAO) dont les attributions sont limitées à un marché public spécifique, conformément à l'article L.1414-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Il explique qu'il pourrait être opportun de désigner les membres d'une CAO *ad hoc* appelée à siéger uniquement dans le cadre de l'opération de réhabilitation et d'agrandissement du groupe scolaire et de création d'une cantine-garderie à Andilly. Ceci permettrait d'obtenir une composition de jury plus appropriée en vue du prochain concours de maîtrise d'œuvre, les membres élus titulaires de la CAO étant membres de droit dudit jury (article R.2162-24 du Code de la commande publique).

Monsieur le Président fait savoir qu'en application de l'article L.1411-5 du CGCT, les membres titulaires et suppléants d'une CAO *ad hoc* sont élus dans les mêmes conditions que ceux de la CAO permanente, à savoir au scrutin de liste, parmi les membres du Conseil communautaire et à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Il précise que si une seule liste de candidats est présentée, ceci est constaté par le Président et les nominations prennent effet immédiatement (art. L.2121-21 et L.5211-1 du CGCT).

Il informe que conformément à l'article D.1411-5 du CGCT, « l'assemblée délibérante locale fixe les conditions de dépôt des listes » de candidats. Aussi, il propose que le dépôt des listes soit opéré de la manière suivante :

- dépôt de liste au Président de la Communauté de Communes,
- remise effectuée par un membre de la liste concernée au cours de la séance du Conseil communautaire avant l'ouverture du scrutin,
- liste écrite comportant les prénoms et noms des candidats. Les listes de candidats peuvent comporter moins de noms que de sièges à pourvoir.

Il invite en conséquence le Conseil communautaire à se prononcer sur les conditions de dépôt des listes de candidats pour l'élection des membres appelés à siéger au sein de la CAO *ad hoc* relative à l'opération susvisée.

**Le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,
entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- ➔ **FIXE** les conditions de dépôt des listes de candidats à la Commission d'appel d'offres *ad hoc* relative à l'opération de réhabilitation et d'agrandissement du groupe scolaire et de création d'une cantine-garderie à Andilly comme exposé ci-dessus.

Acte certifié exécutoire le :

Le Président
Xavier BRAND

